

- Procès verbal du conseil de l'école primaire Maurice Genevoix -

Le 1^{er} conseil de l'année scolaire 2015-2016 s'est tenu à l'école le mardi 13 octobre 2015 de 18h15 à 20h15.

étaient présents :

représentants des municipalités : M. ROBIN (Maire de Tauxigny) - M. DELWARDE (Maire de Saint-Bauld)

parents d'élèves élus : M^{me} BOISTARD - M. BUREAU - M^{me} DROUET - M^{me} DRUAULT - M^{me} GOMMIER - M^{me} GUÉRET - M^{me} VOISARD (titulaires) - M^{me} HERBERT (suppléante).

enseignants : M^{me} BRÉANT - M^{me} DOUCET (MS-GS 1) - M^{me} ROY (MS-GS 2) - M^{me} MÉTÉ (MS-GS 2 / CM2) - M^{me} LATOUR (CP) - M. BERNHARD (CE1) - M^{me} CAILLE (CE2) - M^{me} PROTIN (CE2) - M^{me} NOÉ (CM1) - M. ANCEAU (CM2).

excusées : M^{me} DELAFONT (IEN) - M BERTON (parent élu) - M^{me} VAN ELSUWE (parent suppléante).

1. Résultats des élections des représentants des parents d'élèves du vendredi 9 octobre 2015 :

| nombre d'inscrits | votants | exprimés | abstention et nuls | pourcentage de votants |
|-------------------|---------|----------|--------------------|------------------------|
| 297 | 145 | 137 | 8 | 48,82% |

Une seule liste était candidate, elle a, naturellement, recueilli l'ensemble des suffrages exprimés. Ont donc été élus :

- **titulaires** : M. BERTON - M^{me} BOISTARD - M. BUREAU - M^{me} DROUET - M^{me} DRUAULT - M^{me} GOMMIER - M^{me} GUÉRET - M^{me} VOISARD.
- **suppléantes** : M^{me} HERBERT - M^{me} VAN ELSUWE

2. Présentation et organisation de l'équipe pédagogique : Suite à l'ouverture du lundi 7 septembre dernier, l'école compte désormais 8 classes réparties de la façon suivante :

- PS, 25 élèves avec M^{me} Bréant,
- MS/GS 1, 28 élèves (16 MS et 12 GS) avec M^{me} Doucet,
- MS/GS 2, 28 élèves (15 MS et 13 GS) avec M^{me} Roy et M^{me} Mété,
- CP, 24 élèves avec M^{me} Latour,
- CE1, 20 élèves avec M. Bernhard,
- CE2, 23 élèves avec M^{me} Caille et M^{me} Protin,
- CM1, 20 élèves avec M^{me} Noé,
- CM2, 21 élèves avec M^{me} Mété et M. Anceau.

Le contrat de deux ans, non renouvelable, de M^{me} Stéphanie CHANTOIN, EVS, arrive à échéance le 31 octobre. Les enseignants tiennent à signaler son grand professionnalisme, sa grande disponibilité et regrettent son départ. Elle sera toutefois remplacée par M^{me} Géraldine QUINTARD à la rentrée des vacances d'automne.

3. Règlement intérieur de l'école : Le règlement de l'année 2014-2015 est reconduit pour l'année 2015-2016. Toutefois, face à l'augmentation significative du nombre d'ouvrages de la BCD perdus par les élèves, il est augmenté d'un avenant demandant aux parents concernés le remplacement du livre ou le paiement d'une somme forfaitaire de 10,00 € .

4. Effectifs pour l'année scolaire 2015-2016 et l'année à venir : Les effectifs par niveaux à ce jour et pour l'année à venir sont les suivants, ils ne tiennent pas compte des enfants du voyage qui ne se sont pas encore présentés cette année :

| | PS | MS | GS | CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 | total |
|---------------------------------|----|----|----|----|-----|-----|-----|-----|-------|
| 2015/2016 (effectifs constatés) | 25 | 31 | 25 | 24 | 20 | 23 | 20 | 21 | 189 |
| 2015/2016 (effectifs estimés) | 27 | 25 | 31 | 25 | 24 | 20 | 23 | 20 | 195 |

5. Organisation des enseignements et projets pédagogiques pour l'année : Le décloisonnement de l'après-midi, mis en place ces deux dernières années, pour répondre aux exigences des programmes dans des classes à double niveau, a été maintenu. Il permet de maintenir un enseignement régulier de la géographie, de l'histoire, des sciences et des arts visuels. L'ouverture d'une 8^{ème} classe et la création du nouveau poste en élémentaire a permis d'étendre ce fonctionnement aux classes maternelles puisque durant la sieste des PS, les trois enseignantes de maternelle se répartissent les élèves de GS et MS.

Après le jardin l'année dernière, le projet phare de l'année est celui des continents qui sera traité de façon transversale dans plusieurs matières (arts visuels, maths, étude de la langue, littérature, sport, ... sans oublier la géographie).

Les sorties scolaires envisagées pour la fin de l'année se feront en lien avec le projet :

- Pour les trois **classes maternelles** : une visite du zoo de Beauval pour y observer les animaux des cinq continents.
- Pour les cinq **classes élémentaires** : une visite et des ateliers au musée du quai Branly (le musée des arts et civilisations d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et des Amériques) à Paris, suivie d'une visite de la Tour Eiffel.

Les enseignants sont conscients du coût de telles sorties pour 189 enfants. En conséquence, en plus des subventions annuelles de la mairie et surtout du groupe théâtral de Tauxigny, ils proposent (en collaboration avec l'AP2G) de mettre en place différentes activités pour les financer : récupération de vieux papiers avec l'aide de l'entreprise Paprec de Joué-lès-Tours (sous réserve d'un avis favorable de la CCLD, M. Robin donne son accord pour qu'une benne de récupération soit installée près de l'école), organisation d'un loto à la salle des fêtes de Tauxigny, vente de bulbes, de plants de tomates préparés à l'école ...

6. Éducation à la citoyenneté – conseil des élèves et charte du «Bien Vivre Ensemble» à l'école : La mise en place des nouveaux rythmes scolaires a multiplié le nombre des intervenants auprès des enfants. Dans le cadre du projet d'école, une charte a été élaborée, l'année dernière, par les enseignants, les représentants des parents d'élèves, l'Association de la Cantine Scolaire et l'Association Familles Rurales de Tauxigny. Ce document (Cf. annexe) qui s'adresse autant aux élèves qu'à l'ensemble des adultes chargés de les encadrer a pour objectif d'harmoniser les règles de vie tout au long de la journée passée dans les locaux scolaires.

Cette charte peine toutefois à prendre vraiment tout son sens dans la mesure où, depuis la rentrée de septembre, elle n'a été signée que par le directeur de l'école et la présidente de l'Association de la cantine. M. Robin fait part des difficultés à faire respecter les règles définies par la charte et la mise en place d'ateliers exprimées par les personnes chargées d'encadrer les élèves lors de la pause méridienne.

Les enseignants, constatant que les règles établies n'étaient respectées dès le premier jour y voient également un manque de bonne volonté ainsi qu'une incompréhension de la charte qui a aussi été élaborée pour aider le personnel communal dans son travail. Ils rappellent la multiplication des réunions et les conseils donnés à chacun pour une surveillance plus efficace de la cour de récréation. Ils font aussi remarquer que c'est encore souvent à eux qu'il revient de soigner un élève blessé et, le cas échéant, d'alerter les parents. La charte est signée par les parents élus présents ainsi que par les enseignants, M. Robin s'abstient, il souhaite d'abord rencontrer à nouveaux les employés communaux.

7. Mise en place d'un ENT (environnement numérique de travail) à l'école : Comme évoqué l'année dernière, la Direction Académique d'Indre-et-Loire souhaite que chaque école se dote d'un environnement numérique de travail dans les trois années qui viennent et cessera de payer les hébergements des sites internet.

L'ENT 1er degré est un espace de travail commun aux usagers de l'école (enseignants, élèves, parents, collectivité). Il permet d'accéder rapidement, de façon simple et sécurisée, à un ensemble d'outils pédagogiques et éducatifs au service des apprentissages.

Chaque parent et chaque élève dispose d'un code d'accès qui lui permet de consulter les documents mis à sa disposition par les enseignants. L'ENT devient donc un outil plus confidentiel et sécurisé que ne l'est le site internet.

L'ENT peut ainsi servir de cahier de texte pour les élèves, il peut permettre la consultation et la gestion des bulletins scolaires, il peut servir d'agenda, être un espace de travail et de stockage, un forum de discussion, etc ...

Il donne du sens au travail de l'élève, met des ressources à sa disposition, permet aux différents acteurs de l'école d'échanger, de travailler en collaboration. C'est un outil de communication et d'information

Il pourrait être intéressant que les associations travaillant avec l'école (Familles Rurales, L'association de la cantine scolaire) disposent d'un espace dans cet ENT. Payant, l'ENT, proposé par l'UGAP ne nécessite pas d'appel d'offre et revient à 20€ par classe et par an.

Il serait sans doute intéressant d'y associer Familles Rurales, l'Association de la Cantine et l'AP2G.

M. Robin rappelle toutefois que plusieurs zones des communes de Tauxigny et Saint-Bauld ne reçoivent que très mal voire pas du tout internet.

8. Mise à jour du PPMS (plan particulier de mise en sûreté des écoles) : Une mise à jour du PPMS sera bientôt établie et le directeur demandera la réalisation d'un exercice de confinement (comme il y a deux ans) à l'Inspection de Saint-Avertin. Il aurait aussi souhaité un exercice incendie durant la première période. M. Robin assure qu'il est programmé mais que les employés communaux très sollicités ces derniers temps, n'ont pas eu le temps de mettre en œuvre.

9. Spectacle de Noël : Le spectacle retenu et proposé par les enseignants à la municipalité, "Voyage au pays des sons" (du Centre de Création et de Diffusion Musicale), s'inscrit dans le thème de l'année sur les continents, il serait présenté le 30 novembre prochain. Il est plus cher que les spectacles des années précédentes car un peu plus ambitieux que ce qui avait été proposé aux élèves jusque là. La coopérative scolaire se propose de prendre à sa charge le dépassement de budget occasionné. Les parents élus demandent si la commune peut augmenter la subvention. Les enseignants pointent la difficulté à trouver un spectacle intéressant tous les élèves de la Petite Section au CM2 et s'interrogent sur la pertinence d'une telle organisation.

10. Travaux ou installations déjà faits ... : La municipalité a fait installer une structure de jeu d'une valeur de 10 000 € dans la cour de maternelle. Les enfants et les enseignants en sont très contents, ils regrettent toutefois un problème de communication lors de sa mise en place et le choix de cailloux plutôt qu'un revêtement synthétique. M. Robin fait remarquer le coût très élevé d'un tel revêtement (aussi élevé que celui de la structure même) et la difficulté à obtenir un jour précis d'installation de la part de l'entreprise chargée des travaux. L'installation d'une barrière de protection coté pelouse est envisagée.

... ou à faire :

- Changer la robinetterie dans les toilettes adultes du côté classe de PS.
- Abaisser la hauteur des tables en CP.
- Réparer une poignée de porte dans les toilettes des filles en élémentaire.
- Abaisser la hauteur du tableau dans la classe de MS-GS 2.
- L'ampoule de remplacement du TNI de la classe de CE2 a été commandée ainsi qu'un meuble de rangement pour la classe de PS.
- L'achat d'une imprimante couleur est évoqué. M. Robin rappelle la possibilité de faire de telles impressions à la mairie.

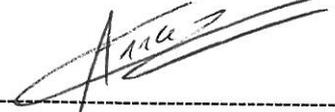
M. Robin pointe aussi le très grand nombre de photocopies faites depuis la rentrée (entre fin juin et fin septembre, 9 000 photocopies faites en maternelle et 23 000 en élémentaire). Il semble que de nombreuses photocopies aient été faites pendant les vacances (la réserve de papier a beaucoup baissé et un bidon de toner entier a été consommé) sans que l'on arrive à savoir qui en sont les responsables.

11. Utilisation des locaux en dehors du temps scolaire : Depuis la rentrée, plusieurs associations utilisent les locaux scolaires (salle de motricité et atrium). Pour le moment, aucune convention n'a été établie ce qui rend difficile de savoir qui est autorisé à faire quoi, quels jours et à quels horaires. En conséquence, le directeur souhaiterait l'établissement de conventions. Pour chacune des associations.

12. Questions diverses :

- Les parents pointent l'utilisation anarchique des parkings le matin et le soir. M. Robin est intervenu le soir mais n'a pas encore eu l'occasion de passer le matin il fait toutefois remarquer que l'accroissement du nombre d'élèves entraîne l'accroissement du nombre des voitures et donc les difficultés à proximité de l'école.
- Les parents regrettent la condamnation de la 3^{ème} entrée de l'école pour les élèves de PS et l'obligation qui leur est désormais faite de passer par l'atrium pour rejoindre la classe. Le directeur a fait fermer cette porte qui restait trop souvent sans surveillance et que l'on retrouvait régulièrement ouverte à toute heure de la journée. Il précise que le problème sera bientôt résolu, l'emploi du temps de la nouvelle EVS ayant été élaboré pour lui permettre de sécuriser et fluidifier l'accueil des élèves de maternelle.
- Les parents sont aussi nombreux à trouver que les photographies scolaires sont moins bien réussies ces dernières années et demandent s'il ne serait pas possible de faire appel à un autre photographe. Le directeur va se rapprocher de photographes locaux mais fait aussi remarquer le peu de temps dont ils disposent pour prendre un grand nombre de clichés. La possibilité de faire faire les photos de fratries hors du temps scolaire est évoquée.

Vu, le directeur, Christophe ANCEAU



annexe

- Charte du "Bien Vivre Ensemble" de l'École Maurice Genevoix de Tauxigny -

Objectifs :

- *Harmoniser les règles de vie dans les locaux scolaires durant les différents temps de la journée.*
- *Se positionner en tant que professionnels et pédagogues.*
- *Développer la notion essentielle de respect envers autrui : enfants entre eux, partenaires / collègues entre eux, adultes envers les enfants et réciproquement.*
- *Créer une ambiance favorable tant sur les temps d'apprentissages que sur les temps de loisirs.*

Les attentes de cette charte restent les mêmes toute la journée dans ce lieu de vie qu'est l'école quels que soient les activités en cours et les adultes présents.

Chaque adulte, chaque enfant doit en toute occasion :

- *être poli, ne pas être grossier ni en mots, ni en gestes.*
- *favoriser l'échange, la discussion et la réconciliation.*
- *respecter les locaux, le matériel, et veiller à la propreté générale des lieux, notamment en mettant tous déchets dans les poubelles appropriées.*

Dans les locaux (atrium, salles de classes, couloirs, ...) le principe général est le calme, on s'y déplace donc sans courir à tout moment de la journée. Les gourmandises sont autorisées sur des moments festifs, lors d'ateliers spécifiques ou de manière exceptionnelle.

Chaque enfant doit accepter :

- *que certains lieux ont des fonctions précises (les toilettes ne sont pas des terrains de jeu par exemple).*
- *d'écouter et respecter les conseils et décisions de tous les adultes (aussi bien les employés communaux, les AVS que les enseignants)*
- *qu'en cas de conflit, ils doivent solliciter l'adulte qui devra, lui, chercher à régler le différent.*

Chaque adulte doit :

- *écouter les enfants et traiter chaque problème qui leur est rapporté.*
- *favoriser l'écoute et la médiation lors d'un conflit mais aussi chercher l'apaisement et la réconciliation.*

En cas de non-respect de la charte, les personnes concernées seront invitées à s'y référer, des sanctions (réfléchies, expliquées, et dans le respect de la personne) seront appliquées en fonction de l'âge de l'enfant et de la gravité de la situation.

Cette charte est adoptée par :

Monsieur le Maire de Tauxigny

Le directeur de l'école

Les enseignants

Toutes les personnes de la communauté éducative (ATSEM, membres du RASED, personnel AFR, personnel communal...)

Les parents d'élèves élus

La présidente de l'Association de la Cantine

La présidente de l'Association Familles Rurales (AFR) pour le périscolaire et les TAP

Les parents et les enfants